



L'OIM Maroc organise une formation sur les migrations, la traite des personnes, et la gestion intégrée des frontières

26 Juin 2014- L'OIM Maroc, en partenariat avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, a organisé un atelier de formation sur les migrations, la traite des personnes, et la gestion intégrée des frontières, au profit des acteurs gouvernementaux, afin de répondre aux défis des flux migratoires mixtes et de les sensibiliser sur la protection des droits des migrants.

Au total, 24 participants ont bénéficié de cet atelier de formation, représentant différents ministères et des agents chargés de l'application de la loi au Maroc, notamment le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice et des Libertés, le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Emploi, la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale, les Forces Auxiliaires et la Protection civile.

L'atelier a porté sur les leçons apprises et les bonnes pratiques sur la façon d'améliorer la protection des victimes de la traite, conformément à la loi et aux normes internationales. Il a également été l'occasion de discuter des meilleures pratiques en matière de gestion des frontières qui peuvent être appliquées au Maroc.

Le Maroc connaît un flux migratoire provenant de l'Afrique subsaharienne et des pays de l'Asie, devenant non seulement un pays de transit mais aussi une terre d'accueil pour les migrants irréguliers. Les conditions de vie de cette population et des autres groupes vulnérables (réfugiés, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés) sont généralement précaires.

La nouvelle politique migratoire introduite par le Maroc depuis le mois de septembre 2013 vise à mettre à jour le cadre législatif de la migration, de l'asile et de la traite des per-



sonnes au Maroc, en concordance avec les obligations du droit international de la migration, ratifiées par le Maroc. Cette politique qui inclut d'autres éléments fondamentaux, comme la régularisation des réfugiés reconnus par la représentation du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Maroc, la régularisation durant l'année 2014 de certains groupes de migrants en situation administrative irrégulière, et le développement de mesures visant l'amélioration de l'intégration des migrants. Le rapport publié par le Conseil national des droits au Maroc (CNDH) a souligné la nécessité de sensibiliser l'ensemble du personnel chargé de la question de la migration (police, police des frontières, personnel des prisons, juges, personnel soignant, etc.) pour les aider à mieux comprendre la situation des migrants et à mieux gérer la migration. Il a également recommandé de développer un programme spécifique de formation en vue de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois en

matière de lutte contre la traite des personnes. L'OIM vise à soutenir le Gouvernement du Maroc dans la mise en œuvre de cette politique par la mise à sa disposition de programmes de formation et de sensibilisation à destination du personnel concerné.

L'atelier co-financé par la Direction de la Coopération Suisse et le fond OIM pour le développement (<http://www.iom.int/developmentfund/>), fait partie intégrante du projet IDF "Responsabiliser les gouvernements pour faire face aux flux migratoires mixtes et protéger les migrants en transit dans, vers et à partir de l'Afrique du Nord". Il a été animé par des représentants de l'OIM Maroc, de l'UNHCR au Maroc et a également bénéficié du personnel de l'OIM Egypte et de l'OIM Mauritanie spécialisés dans les domaines de la traite et de la gestion intégrée des frontières.

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Mohamed Ali Lahlou mlahlou@iom.int - 0537652881